



## Lister des personnes physiques - Internet

-----  
Par soan9

Bonjour,

Dans le cadre d'un projet, je souhaiterais savoir si une contrainte juridique existe dans la mise à disposition d'une liste de personnes physique (particulier) avec une notation sur internet sans leur consentement

À l'identique des notations de restaurations ou activité libérales

D'avance merci pour votre aide,

Cordialement  
Soan

-----  
Par kang74

Bonjour

La liberté d'expression a toujours ses limites, comme la diffamation, l'insulte, et tout ce qui concerne l'atteinte à la vie privée avec des données personnelles .

Il y a aussi la violation du secret des correspondances, le droit à l'image, l'incitation à la haine, les menaces etc ...

Bref suivant ce qu'il y a dans cette liste, et ce que vous allez en faire c'est assez vaste niveau problèmes possible .

-----  
Par AGeorges

Bonsoir,

Déjà, tout fichier de "personnes" doit être déclaré à la CNIL. Ensuite vous devez prévenir et autoriser tout un chacun à demander d'enlever ce qui le concerne.

Et enfin, attribuer des 'notes' à des personnes, sur des critères qui vous sont personnels, est susceptible de vous attirer beaucoup d'ennuis.

Je conseillerais d'abandonner ce type de projet.

Vous pouvez aussi lire :

[url=https://www.cnil.fr/fr/respecter-les-droits-des-personnes]https://www.cnil.fr/fr/respecter-les-droits-des-personnes[/url]